

Compte rendu du déjeuner autour de Clara Augereau, Chef du service relations avec la société civile et influence au Secrétariat général des affaires européennes (SGAE)

Le 18 octobre, le Cercle Europe et Economie Sociale a eu le plaisir d'accueillir Clara Augereau, chef du secteur relations avec la société civile et influence au Secrétariat général des affaires européennes (SGAE). Un an et demi après notre dernier déjeuner en présence du SGAE, ce nouveau rendez-vous a été l'occasion de questionner la réalité de l'influence française à Bruxelles, et le nouveau rôle du SGAE depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron.

Clara Augereau a invité les membres à lui à envoyer vos positions sur l'ESS qu'elle transmettra au SGAE.

Le déjeuner a d'abord permis à Clara Augereau de rappeler le rôle fondamental que jouait le SGAE dans la définition des politiques européennes françaises. En effet le SGAE, sous l'autorité du Premier Ministre, coordonne la position française au niveau interministériel, et sa position engage tout le gouvernement. Dès lors, un dialogue constant existe entre le SGAE et la RP française.

Clara Augereau et les membres du CEES ont échangé en détail sur le rôle du SGAE dans la définition des politiques européennes françaises. A cette occasion, Clara Augereau est revenue sur le rôle stratégique des NAF (notes des autorités françaises), que porte le SGAE entre les différents ministères. Ces notes, sont l'un des vecteurs de la prise de décision du SGAE, puisqu'elles vont organiser et réunir les différents desideratas des ministères, en fonction des demandes. A partir de là, le SGAE a un pouvoir d'arbitrage entre les différentes requêtes et a la responsabilité de soumettre une proposition équilibrée qui définira la position française sur un dossier.

En somme, le SGAE prépare la décision politique. Cette mission semble avoir gagné en envergure depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron, puisque, la Secrétaire Générale du SGAE, Sandrine Gaudin, est aussi conseillère du Premier Ministre sur les questions européennes. A ce titre, elle a un vrai pouvoir d'arbitrage, ce qui renforce considérablement l'influence du SGAE.

Trois principaux vecteurs d'influences français existent au niveau européen.

1. Porter des idées claires et visibles au niveau européen

Emmanuel Macron a présenté ses ambitions pour une France de l'Europe lors du discours de la Sorbonne en 2017. C'est désormais ce discours qui sert de feuille de route au SGAE. Pour la France, l'essentiel est de s'assurer que les grandes thématiques qu'il a défendu lors de ce discours (une Europe qui protège, les défis climatiques, l'UEM, le Socle européen des droits sociaux etc.) doivent être traduites concrètement pour répondre aux préoccupations des citoyens.

En parallèle, le couple franco-allemand est aussi un moteur en terme d'idées et de propositions. Les services français travaillent en étroite collaboration avec leurs contreparties allemandes, pour assurer une portée de leurs propositions sur Bruxelles. Si la dynamique est réelle, elle n'est pour autant pas suffisante. Pour les concrétiser cette influence sur Bruxelles, encore faut-il agir lors du processus décisionnel.

2. Une capacité à agir sur le processus décisionnel européen au différent stade de prise de décision

Clara Augereau a rappelé les phases d'actions de la France dans le processus décisionnel européen pour être influent :

- Avant la proposition de la Commission européenne, par les consultations, notes, rendez-vous, rencontres, pour orienter les propositions.
- Par la suite dans les groupes de travail, en se rapprochant de certains pays ayant une approche comparable.
- Enfin lors de trilogues, en jouant un rôle subtil de défense de ses points les plus sensibles.

Le Parlement européen, par son rôle grandissant, est évidemment un allié stratégique aujourd'hui pour défendre les positions françaises. Mais, la principale problématique pour la France, est qu'1/3 de ses députés européens sont non-inscrits ou d'extrême droite. Cela pose un grand problème d'influence française, car ces derniers ne sont généralement rapporteurs d'aucun texte et pèsent très peu dans les négociations.

3. La présence française dans les institutions européennes

Sur la question de la présence française, deux groupes d'influence distincts doivent être analysés :

- Le premier représente la société civile, les entreprises françaises, les ONG, lobbying et associations, qui, de part la proximité de la Belgique, sont très présents à Bruxelles et renforce de façon non négligeable l'influence française.
- Ensuite et évidemment, le nombre de français dans les institutions. Là, la France ne représente que 10% des fonctionnaires européens alors qu'elle possède 13% de la population de l'UE. Mais un bon nombre de postes clés sont cependant trustés par des français.

Malgré tout, le SGAE estime que le statut de fonctionnaire européen est peu attrayant pour les jeunes français. Selon eux, les jeunes français, trop peu nombreux à se présenter aux concours EPSO à cause du manque d'intérêt pour les questions européennes. Le SGAE travaillera bientôt sur cette question afin de proposer davantage de candidats français aux concours.

Enfin les experts détachés, fonctionnaires français spécialisés envoyés à la Commission européenne, sont des éléments clés pour porter la vision française sur Bruxelles. Les ministères français souhaitent développer cette fonction pour renforcer l'influence française et notamment **préparer la Présidence du Conseil de 2022**.

Dialogue avec les membres

Les problèmes relevés lors du déjeuner concernent la capacité de la France à défendre son économie sociale et solidaire au niveau européen. Pour les membres du CEES, bien souvent les informations et positions soumises à la France via les ministères, la RP ou encore le SGAE ne sont pas relayées. En réponse, Clara Augereau a rappelé que le social n'est pas une compétence européenne. Le SGAE et la France en général a bien conscience que les citoyens demandent désormais une Europe du social (comme le démontre les enquêtes d'opinions, et les résultats des consultations citoyennes) et qui protège.

Autre problème soulevé : les compétences du SGAE est la transposition des directives européennes au niveau français. Souvent une surtransposition ou une très mauvaise transposition d'une directive travestie son sens et la rend inutile voir gênante. Clara Augereau a admis que le SGAE travaillait dessus et qu'un listing très précis des directives surtransposées avait été fait durant l'été afin de voir comment améliorer les travaux français.

Enfin, le résultat des consultations citoyennes a particulièrement mobilisé l'attention. Les différents résultats arrivent en ce moment et une restitution de ces consultations sera faite le 30 octobre prochain au CESE. Les résultats finaux devraient être présentés par les chefs d'Etats et de gouvernement lors du Conseil du 17 décembre prochain. Les consultations citoyennes, portées par Emmanuel Macron, sont un pré-enclenchement des élections européennes, ou les débats se concentreront en parties sur leurs résultats.